

## Préface

L'ouvrage de Géraud Magrin est une invitation au *Voyage en Afrique rentière*, donnant une *lecture géographique des trajectoires du développement*. Il se situe dans le prolongement des nombreux écrits de ce chercheur du Cirad, notamment le remarquable ouvrage codirigé avec Jean-Pierre Raison, *Des fleuves entre conflits et compromis. Essai d'hydropolitique africaine*<sup>1</sup> ou *Le Sud du Tchad en mutation. Des champs de coton aux sirènes de l'or noir*<sup>2</sup>.

L'essentiel du voyage concerne l'Afrique de l'Ouest et plus spécialement le Tchad, la Mauritanie et le Sénégal. Notre guide est un *géographe* qui, suivant Michel Onfray, parcourt la planète et comprend son évolution en se situant sur le pourtour de la mappemonde. Il se différencie ainsi du *géologue* qui creuse son trou. Michel Serre, utilisant une métaphore proche, différencie le chercheur renard, qui change de terrain, à l'affût des nouveautés, et le sanglier, qui laboure en profondeur un terrain identique. La conception géographique de Géraud Magrin relève en outre davantage de la géographie politique que de la géographie physique. Dès lors que la relation territoriale est marquée par le pouvoir, toute géographie humaine devient politique, voire géopolitique. L'auteur mobilise aussi d'autres sciences sociales, notamment les sciences politiques ou l'économie.

Le fil directeur de l'ouvrage, la *rente*, est analysé dans sa dimension territoriale. Construite autour de trois grands axes, l'étude de Géraud Magrin observe les relations difficiles des systèmes rentiers et du développement ; les formes et les variables de la conjugaison des rentes et des territoires, avant de chercher comment réconcilier ressources et territoires. Les trajectoires des États africains expriment une profonde désarticulation entre les ressources et les territoires. Selon l'auteur, l'organisation spatiale et les dynamiques des territoires reflètent les formes d'articulation entre les rentes extraverties et les dynamiques endogènes. Mais il existe des capacités de bifurcation hors de la logique extravertie, rentière et clientéliste qui reste prégnante.

Parmi les problématiques abordées, nous privilégierons cinq questions principales, abondamment traitées dans l'ouvrage : la catégorie analytique des rentes, leurs utilisations conduisant à des régimes rentiers ou à des « malédiction des ressources naturelles », le rôle des rentes dans les conflits, la dimension territoriale du développement et les différences entre les représentations générales et les compréhensions des situations complexes, selon l'éclairage de terrain en prenant le cas du lac Tchad.

.....  
<sup>1</sup> Paru chez Karthala en 2009.

<sup>2</sup> Paru en 2001 aux éditions Sésia-Cirad.

## 1. La catégorie analytique de la rente et des rentes

Les théories de la rente sont au cœur tant de l'analyse économique que de l'économie géographique. De son statut initial de revenu lié aux ressources naturelles, de prix du facteur naturel ou de revenu des propriétaires de ces ressources, la rente est devenue une catégorie polysémique. Les politistes ont notamment utilisé, par métaphore, le terme de rente en l'appliquant à beaucoup de domaines, pour en faire le fondement de régimes politiques ou d'États rentiers, parlant de rente de l'aide ou de la démocratie. Ce concept a un grand pouvoir heuristique mais il risque, comme toute clé de lecture polysémique, de devenir un passe-partout : les risques de métaphore sont importants. Géraud Magrin est conscient de ce danger, même s'il adopte une conception très large des rentes. La définition retenue est celle des flux de revenus déconnectés d'activités de production dans des territoires bénéficiaires. L'auteur met l'accent sur l'implication spatiale de la rente : « Les rentes révèlent une désarticulation entre revenus et territoires, qui constitue une dimension du sous-développement. » Selon Géraud Magrin, « la rente a structuré jusqu'à présent les systèmes politiques, économiques et spatiaux africains, en assurant la médiation avec les acteurs et horizons mondialisés ».

Il nous semble nécessaire de bien différencier analytiquement plusieurs questions, celles relevant de l'accumulation préalable ou primitive (échange inégal, pillage, captation), celles des aubaines liées aux ressources extérieures, celles du rôle du capital marchand se valorisant au niveau de la circulation, enfin celles du capital productif avec partage des revenus entre salaires, profit et rente. À cette différenciation s'ajoutent les origines des rentes assises sur des relations extérieures et sur des relations intérieures. Plusieurs catégories peuvent être ainsi distinguées :

- les rentes de *situation*, liées à des revenus territorialisés ou à des écarts entre les coûts de production de différents territoires et les prix du marché, créent une rente différentielle ricardienne ou « à la von Thünen ». Les pays étudiés, comme le Tchad, n'ont pas une rente différentielle forte, compte tenu de leur enclavement ;
- les rentes de *position*, liées à des rapports de pouvoir asymétriques de la part de différents acteurs (*rent seeking*) ;
- les rentes de *négociation*, liées au *bargaining power* et aux possibilités d'obtenir des avantages de la part de certains groupes : en Afrique, les rentes fondées sur les hydrocarbures ou les produits miniers renvoient au partage des revenus entre les États propriétaires des gisements et les compagnies exploitantes. Ce partage est plutôt défavorable aux propriétaires du sol et du sous-sol, compte tenu de la faible fiscalité, elle-même reflet de rapports de pouvoir asymétriques ;

- les rentes de *captation*, liées aux pillages, razzias, conflits militaires, comme moyens de contrôle des ressources naturelles;
- les rentes d'*innovation*, liées à des avantages conduisant à des monopoles provisoires ou durables, par exemple des brevets, des droits de propriété intellectuelle, etc. Les technologies concernant l'exploration ou l'exploitation ont fait des progrès considérables, permettant à la plupart des pays africains de devenir « rentiers » dans le domaine minier ou dans celui des hydrocarbures. Mais ces rentes d'innovation bénéficient avant tout aux entreprises mondialisées qui contrôlent ces technologies. Elles sont en outre plus ou moins remises en question par de nouveaux entrants.

Globalement, dans le contexte mondial de forte croissance de la demande en matières premières du sol et du sous-sol, ces différentes formes de rente tendent à croître en Afrique.

## 2. Les affectations de la rente : régimes rentiers et États rentiers

La deuxième question posée par Géraud Magrin concerne les régimes d'économie rentière, les États rentiers parvenant à se perpétuer durablement sans accumulation. Les régimes économiques rentiers se reproduisent sans compétition ni remise en question de leurs avantages. Souvent liés au marché mondial et aux groupes transnationaux, ils conduisent à une extraversion de l'économie à partir d'enclaves dénommées « exclaves » par Roland Pourtier.

Ces régimes politiques peuvent être qualifiés de rentiers dès lors que les financements de l'État et l'essentiel des devises sont tirés de ressources extérieures plus que d'une fiscalité assise sur la production interne de richesses. Leur captation et leur redistribution partielle par un nombre limité d'acteurs fondent un pouvoir politique clientéliste qui aboutit à l'évaporation des rentes. Les négociations des contrats, parfois léonins, se font entre les États africains « propriétaires » du sol ou du sous-sol et les firmes multinationales originaires des pays industriels, et, de plus en plus, avec des puissances émergentes... Les symptômes des « malédictions pétrolières », mais aussi les limites de cette notion, sont développés avec clarté et pertinence dans l'ouvrage. Les effets pervers des rentes sont en effet fonction des politiques menées, car des parades existent (débudgétisation des ressources, politiques contracycliques, affectation des rentes à des investissements créateurs de richesses...). Éviter cette soi-disant « malédiction » dépend également des mesures prises au niveau international (« Publiez ce que vous payez », initiative des industries extractives) et des négociations entre les pouvoirs publics et les groupes transnationaux, dont les enjeux sont abordés dans l'ouvrage.

### 3. Le rôle des rentes dans la conflictualité

La troisième question centrale abordée dans l'ouvrage est celle des liens entre rentes et conflits. Les relations entre guerres et rentes ont conduit à une écologie politique de la guerre, liée à l'abondance ou à la rareté des ressources naturelles. Un État détenteur de ressources en hydrocarbures risque d'être le théâtre de conflits armés, neuf fois plus qu'un État dépourvu en matières premières, selon Paul Collier. Celles-ci fournissent les moyens de financer les rébellions motivées par d'autres intérêts que les ressources elles-mêmes. Concentrées dans un territoire délimité, elles favorisent des tentatives sécessionnistes et conduisent généralement à des comportements rentiers interdisant ou retardant la mise en place d'institutions fortes. Les ressources naturelles du *sous-sol*, quand elles sont abondantes, attisent des désirs de contrôle par la violence (coloniale, impérialiste, ou par le pillage) ; les ressources naturelles du *sol* (eau, terre), quand elles sont rares, avivent les tensions. Il n'y a pas toutefois de lien déterministe entre abondance, rareté et conflits, même si le risque de « malédiction » ou de « trappe des ressources naturelles » est élevé. Les guerres dites environnementales sont elles-mêmes contingentes et dépendantes des choix politiques réalisés.

Les guerres se situent à différentes échelles territoriales : infranationales, transfrontalières et internationales (trafics d'armes ou de drogues, rôle des États et diasporas sponsors, débouchés des produits, entrelacs d'intermédiaires au sein des filières avec des ramifications régionales et internationales). Elles s'insèrent au niveau national dans des réseaux de pouvoirs politiques liés à des mafias et des réseaux criminels. On peut ainsi différencier le rôle des rentes liées aux ressources naturelles selon le double critère de concentration et d'échelle territoriales (filières nationales et internationales). Quatre configurations apparaissent : les guerres énergétiques, environnementales, de pillage et de trafic, que les conflits combinent à des degrés différents.

À l'origine déterminés par la captation de ressources, les conflits s'auto-entretiennent. Les rentes minières permettent l'achat d'armes et le recrutement de rebelles<sup>3</sup>.

.....  
 3 On peut ainsi différencier les guerres liées au pétrole, dénommé au Nigeria la « merde du diable » (Angola, Casamance, Congo, République Centrafricaine, Ogaden, Soudan, Soudan du Sud, delta du Niger au Nigeria, Tchad), au diamant (Angola, Guinée, Libéria, Nord de la Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Sierra Leone), aux métaux précieux (or, coltan, colombo-tantalite ayant la couleur du bitume, l'odeur de l'argent et le goût du sang, au Kivu en République démocratique du Congo), à l'uranium (Touareg au Niger), au contrôle de l'eau (riverains du Niger, du Nil et fleuve Sénégal), aux narcodollars (Guinée-Bissau, Casamance, Nord du Mali), au contrôle des ressources agricoles (coton dans le Nord de la Côte d'Ivoire, café et cacao dans le Sud), forestières ou des terres (Burundi, Côte d'Ivoire, Darfour, Rwanda), aux espaces surdensifiés en voie de stress hydrique et de désertification (Sahel, Corne de l'Afrique, Afrique australe), au contrôle des routes maritimes et à la piraterie et aux trafics (mer Rouge, golfe d'Aden, golfe de Guinée).

**TABLEAU 1** *Différenciation des rentes territorialisées dans la conflictualité.*

Filières	Concentration territoriale	Dissémination territoriale
Internationales/ régionales	<p>Guerres énergétiques (hydrocarbures). État rentier et investissements lourds.</p> <p>Liens entre oligopoles et appareils d'État. Opposition entre gouvernement et rebelles. Enjeux des puissances. Sécession ou autonomie (Casamance, Ogaden, delta du Niger).</p> <p>Ex : Congo, Niger, Nigeria, Soudan, Soudan du Sud, Tchad.</p>	<p>Guerres de pillage (minier, ou des filières artisanales : diamant, coltan, or...).</p> <p>Économie de guerre militarisée, main-d'œuvre élevée ; armées et milices à base ethnique et nationale. Rôle des réseaux.</p> <p>Ex : Liberia, Sierra Leone (diamant), RDC/Kivu (coltan), Katanga (cuivre).</p>
Nationales/ locales	<p>Guerres environnementales (ressources rares du sol).</p> <p>Eau, terres arables, forêts, pâturages, allogènes/ autochtones.</p> <p>Milices, bases régionales.</p> <p>Ex : Darfour (pétrole), Côte d'Ivoire, Rwanda.</p>	<p>Guerres de trafic (commerce illicite, drogue, rançons). Seigneurs de la guerre, réseaux terroristes.</p> <p>Économie de marché de guerre, État failli (non droit, fiscalité, douane, contrôle territoire).</p> <p>Ex : Somalie, Nord du Mali.</p>

#### 4. La question du développement territorialisé

La quatrième grande question traitée dans cet ouvrage renvoie à celle du développement territorialisé. Étymologiquement, le mot développement signifie retirer l'enveloppe, épanouir les potentialités des hommes, des sociétés et des territoires. La mobilisation des potentialités ou des ressources humaines et naturelles, ainsi que les processus d'innovation peuvent être analysés à diverses échelles territoriales. Le développement a été conçu par les fondateurs de l'économie du développement comme un processus endogène : *The development is made at home*. À l'inverse, les fondateurs privilégiaient soit l'échelle nationale des jeunes nations, soit celle internationale asymétrique des pays anciennement colonisés. Seuls certains travaux apologétiques et téléologiques, comme ceux de Rostow, le décrivent comme un processus, en termes de stades de développement, considérant que *the American way of life* était le stade ultime, pour contrebalancer les travaux idéologiques de Staline, selon lesquels le mode

de production socialiste ou soviétique était le seul modèle à atteindre. À la différence de travaux l'assimilant à la trajectoire des sociétés industrielles ou à l'occidentalisation du monde (Rist), le développement renvoie à une pluralité de trajectoires de sociétés en interdépendance asymétrique, mais construisant leur modernité propre.

Géraud Magrin nous oblige à approfondir le concept de développement territorialisé à partir d'un triptyque : développement local, décentralisation et démocratie. Il montre que ces trois composantes ne sont pas nécessairement compatibles. Le développement local s'appuie sur la mobilisation de ressources territorialisées ou localisées. La décentralisation renvoie à un transfert de pouvoir de l'État. La démocratie locale suppose à la fois l'engagement des acteurs dans une démocratie participative et un équilibre des pouvoirs, avec leur séparation et un jeu de contre-pouvoirs. Le développement territorialisé se heurte aux manques de financement et de ressources, aux disparités entre collectivités, aux conflits de droits. Les proximités territoriales ne sont pas nécessairement le signe de liens sociaux forts. La décentralisation peut donner le pouvoir à des notables ruraux, voire à des satrapes qui vont à l'encontre de la démocratie. Le développement se fait toujours en zigzag (Hirschman, 1986), par essais, erreurs ou bifurcations.

La question du développement territorialisé est ainsi celle de l'emboîtement d'échelles, du local au global, en passant par le national et le régional. Le développement endogène territorialisé ne doit pas se réaliser contre l'État, contre la construction d'une conscience ou d'un « vouloir-vivre » national, mais en renforçant les fonctions régaliennes de l'État, son rôle d'aménageur du territoire et de facilitateur ou de catalyseur du développement.

## **5. Les dynamiques complexes de terrain confrontées aux représentations globalisantes**

Homme de terrain, Géraud Magrin nous oblige à comprendre du dedans les dynamiques des sociétés africaines et à éviter des représentations globalisantes et réductrices. Il montre ainsi que le soi-disant assèchement du lac Tchad, qui mobilise certains médias au niveau mondial, doit être relativisé. Il justifie également des projets pharaoniques, sources de « rentes » pour les pouvoirs africains et les acteurs privés construisant les grands travaux. Le cas du lac Tchad révèle ainsi des questionnements plus larges :

Faut-il lancer des projets capitalistiques ou des microprojets hydrauliques ? Les grands projets sont coûteux, de gestation longue, et ils peuvent créer des effets pervers pour certains pays d'amont du Chari ou pour les acteurs concernés par l'assèchement du lac. Il est possible au contraire de permettre aux populations (agriculteurs, éleveurs, voire pêcheurs) de mieux maîtriser l'eau, en réduisant l'évaporation et l'enfouissement par des canalisations adaptées,

sur le modèle de nombreux pays du Moyen-Orient, ou du Maroc. Il pourrait exister un intéressement incitatif pour les producteurs à gérer ces canalisations. Ces infrastructures doivent s'accompagner d'actions de formation, d'encadrement et de gestion de la rareté de l'eau. D'autres actions sont nécessaires pour favoriser le désensablement ou le reboisement de certaines zones. Les questions agricoles, pastorales et halieutiques renvoient à la nature des structures foncières, des systèmes de production déjà existants comme à celle des technologies adéquates, que les populations s'approprient ou s'approprieront.

Comment gérer des populations immigrées d'origine multinationale et pluriculturelle? Le lac Tchad est devenu, en s'asséchant, un lieu d'attraction pour des centaines de milliers d'immigrés agriculteurs et éleveurs, originaires du Niger, du Nigeria, du Cameroun et du Tchad, voire d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, à la recherche de terres fertiles. Il en résulte des tensions entre pêcheurs, agriculteurs et éleveurs, liées aux droits fonciers, mais également à la cohabitation de populations hétérogènes, enfin à l'adaptation permanente des pratiques et des projets (monocultures intensives liées à l'exportation vers le Nigeria, comme le poivron et le piment), et à la modification des filières agricoles, d'élevage ou de pêche face aux changements de l'environnement (variations de la ressource hydrique, pressions des populations). Les différents projets de développement économique doivent être mis au regard des organisations et des institutions chargées de gérer la diversité de ces populations, de favoriser des jeux coopératifs et de réduire les tensions entre les différents groupes d'acteurs.

Cet ouvrage savant, d'une grande maîtrise analytique, informé par de nombreuses lectures et une réelle connaissance du terrain, est de plus rédigé avec une grande clarté. De lecture aisée, il nous aide à mieux comprendre ces dynamiques, si ce n'est pour l'ensemble de l'Afrique, du moins pour les régions d'Afrique de l'Ouest, terrain d'observation et d'analyse de cette étude.

Philippe Hugon,  
professeur émérite Paris-Ouest Nanterre-La Défense,  
directeur de recherche à l'IRIS,  
membre de l'Académie des sciences d'outre-mer